

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 janvier 2023

N° CM30012023-10
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

M C. PRIOU

Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

M M. PRAUD

Procuration à

“

“

“

“

M JC MARCHAND

M A. PERROTIN

Mme L. AVOINE

M N. RIPAULT

M JM BEAUFFRETON

Secrétaire : M A. GUILLOTEAU

OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE SNCF 14 RELIANT LA ROCHE-SUR-YON A THOUARS

Dans un contexte de prise de conscience écologique et de contraintes économiques croissantes, disposer d'une ligne ferroviaire est aujourd'hui une solution d'avenir structurante pour les territoires concernés. Il en va de la mobilité des habitants, de la compétitivité des entreprises et, plus globalement, de l'attractivité des communes et communautés de communes desservies.

CONSIDERANT que le maintien de la circulation à une vitesse satisfaisante exige des travaux de maintenance ;

CONSIDERANT que les récentes informations obtenues suite à la réunion du 3 novembre 2022, organisée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, relative à la restitution des résultats de l'étude préliminaire et du Comité de ligne du 8 décembre 2022 laissent à penser que ces travaux initialement prévus sont reportés ;

CONSIDERANT la vive inquiétude quant au maintien effectif de la ligne SNCF 14, reliant La Roche-sur-Yon à Bressuire, cette ligne exigeant un ambitieux programme de réhabilitation de la voie et de développement de son usage ;

CONSIDERANT que, conscients des enjeux financiers d'une telle opération, les élus communautaires de Chantonay et de Pouzauges ont constaté l'attention particulière apportée par les Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine et ont pris acte des questionnements suscités sur l'avenir et le potentiel de cette ligne tels que présentés lors d'une réunion le 3 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que si les élus communautaires comprennent la démarche conjointe des deux Régions de mener une contre-expertise sur les travaux effectifs à réaliser et les coûts afférents, dont les conclusions sont attendues pour juin 2023, ils ne peuvent concevoir que ces études soient le prétexte d'un report des travaux de maintenance, annoncés et prévus ;

.../...

SLOW

CONSIDERANT que, dans l'attente de ces résultats et convaincus de l'intérêt stratégique pour leur territoire de disposer d'une telle infrastructure, les élus de Pouzauges réaffirment leur attachement au maintien de la ligne SNCF 14 reliant La Roche-sur-Yon à Bressuire, la route, mode aujourd'hui dominant dans les territoires ruraux, ne pouvant répondre seule aux exigences environnementales et économiques en matière de mobilité ;

CONSIDERANT que la desserte ferroviaire demeure une des solutions les plus efficaces face à la nécessaire décarbonation des transports, représentant aujourd'hui plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre et ce, même dans les territoires ruraux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DEMANDE, à travers cette motion de soutien au maintien de la ligne SNCF 14, aux Conseil régionaux des Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine :

- de confirmer la réalisation effective des travaux de maintenance renforcée prévus en 2023 et demandent que soit communiqué le planning de réalisation de ces travaux ; après les engagements pris par les Conseils régionaux et la SNCF de les réaliser, ils ne comprendraient pas un tel report qui conduirait à rendre plus vulnérable la ligne 14 par la réduction de la vitesse des TER, fragilisant davantage la compétitivité d'une telle offre ferroviaire ;
- d'engager un travail partenarial avec les territoires concernés sur le cadencement du trafic TER afin d'adapter les horaires aux besoins de la population, notamment des actifs dans leur trajet domicile-travail ; les Communautés de communes concernées pouvant ensuite assurer une large diffusion de cette offre aménagée afin de promouvoir l'usage du trafic ferroviaire ;
- de soutenir l'ambition des territoires concernés de structurer leur politique de mobilité autour de cette ligne SNCF 14 ; le Pays de Chantonnay comme de nombreuses intercommunalités, ayant fait le choix, depuis le 1^{er} juillet 2021, de prendre la compétence Mobilité pour accompagner la Région dans la construction et l'apport d'une offre de déplacements durable et accessible à tous - véritable colonne vertébrale, la Ligne SNCF 14 occupe une place centrale dans les Plans de Mobilité actuellement en réflexion, bénéficiant à terme d'une offre de rabattement que les Communautés de communes s'engagent à construire ;
- d'inscrire la réhabilitation de la ligne SNCF 14 aux futurs contrats opérationnels de Mobilité qui se préparent pour les 5 prochaines années.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Alexandre GUILLOTEAU
Secrétaire de séance



Michelle DEVANNE
Maire